

**28 février 2019**



## **DÉCLARATION DES ÉLU-E-S**

### **CAP Nationale des Adjointes Administratifs**

Monsieur le Président... Mais où est-il ? Madame la présidente, suppléante, puisque Monsieur Clément, une fois de plus, n'a pas daigné se présenter devant les représentants des Adjointes Administratifs,

Mesdames et Messieurs,

Le 5 février 2019, à l'appel de la CGT, Solidaires et la FSU, la journée d'action interprofessionnelle a réuni près de 300 000 manifestants dans 200 villes avec de nombreuses convergences entre les salariés, les retraités et les privés d'emploi, entre gilets rouges et gilets jaunes, etc. Plusieurs centaines de rassemblements devant les préfectures, directions d'entreprises et sièges du Medef, sans aucun incident majeur ou spectaculaire à se mettre sous la dent côté LREM et médias soutenant au même moment l'adoption en première lecture d'une loi liberticide baptisée « loi anticasseurs ». Nous affirmons que ce n'est pas en réprimant les manifestants qu'on supprime la contestation, que **ce n'est pas en méprisant les organisations syndicales qu'on fait disparaître les revendications !**

La CGT, ainsi que les organisations FO, FSU et SOLIDAIRES de la Fonction Publique s'inscrivent dans l'appel unitaire interprofessionnel pour faire du mardi 19 mars prochain un temps fort de mobilisation.

En effet, les agents de la Fonction publique et leurs missions sont au cœur des visées régressives du pouvoir exécutif. La poursuite du gel de la valeur du point entraîne des pertes de pouvoir d'achat sans précédent. La mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence injuste tant pour les salarié-e-s du privé que pour les agent-e-s du public, pour ne s'en tenir à quelques exemples, sont autant de mesures aggravant les injustices.

Mais voici également **un projet de loi dévastateur de contre réforme de la Fonction Publique.**

**Car le projet de loi dit de Transformation de la Fonction Publique, c'est, notamment :**

#### **PLUS DE PRÉCARITÉ**

- Extension des possibilités de recrutement par contrat
- Création d'un « contrat de projet » pouvant prendre fin n'importe quand avec un délai de prévenance de deux mois et d'une durée maximale de 6 ans, mais sans durée minimale
- Introduction de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

#### **PLUS D'ARBITRAIRE ET DE FAVORITISME**

- Individualisation croissante de la rémunération et du déroulement de carrière, qui dépendront en grande partie du bon vouloir des directions sur des critères n'ayant rien à voir avec le Service Public
- Suppression des CHSCT et des Comités Techniques, remplacés par une instance unique aux compétences et moyens réduits
- Affaiblissement du rôle des Commissions Administratives Paritaires et des droits syndicaux, visant à réduire les moyens pour nous défendre
- Renforcement du pouvoir de sanction disciplinaire des employeurs

#### **MOINS D'EFFECTIFS ET DE MOYENS POUR EXERCER NOS MISSIONS**

- Facilitation et encouragement des suppressions de postes
- Mobilités contraintes pour des dizaines de milliers d'agents
- Mise à mal de la médecine de prévention.

Cette attaque sans précédent contre la Fonction Publique et ses missions, contre nos droits et garanties, contre nos conditions de travail appelle une mobilisation dans l'unité la plus large possible pour gagner le retrait du projet de loi Dussopt.

### **Rappelons que le Statut Général des Fonctionnaires et tous les textes qui en découlent sont des garanties d'indépendance des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.**

Nous avons été convoqué-e-s aujourd'hui à une CAP dite « d'installation », qui portera, entre autres, sur le règlement intérieur et la désignation des représentants du personnel siégeant à la Commission de réforme.

#### ***Règlement intérieur***

Vous connaissez la position de la CGT qui a dénoncé le durcissement constaté dans les projets de règlements intérieurs (RI) des instances. Les élu-e-s l'ont dénoncé dans plusieurs CAP (ITPE, Attaché-e-s, SACDD). Et ils l'ont exprimé haut et fort le 12 février dernier à l'occasion de la tenue d'un Comité Technique Ministériel. **Vous savez donc que nous n'accepterons aucun recul dans l'exercice de notre mandat.**

*Les moyens de défendre les agents dans toutes les instances doivent être donnés aux élu-e-s.*

Notre « DRH », également président de la CAP nationale, traite les agents de ce ministère avec le mépris d'un monarque plénipotentiaire régnant sur une république bananière ! Il n'a aucune légitimité dans ses fonctions.

#### ***Représentation des agents en commission de réforme***

Nous vous demandons de vous rapprocher du service en charge de l'organisation de ces commissions afin de régler les dysfonctionnements déjà signalés et non réglés. Leur programmation doit tenir compte de la disponibilité des représentants du personnel qui ne résident pas en Île-de-France : nous refusons les convocations dans des conditions déraisonnables, qui ne permettent pas de défendre les dossiers des agents.

#### ***Tableau d'avancement au grade d'AAP1- liste additive au titre de 2019***

C'est le troisième point inscrit à l'ordre du jour, Comme nous l'avons écrit dans notre communiqué aux Adjoints Administratifs, l'augmentation de 1% du taux pour les années 2019 et 2020, qui représente 23 avancements de grade supplémentaires pour cette année au niveau national est un rattrapage largement insuffisant, car on est loin du compte ! Les taux du précédent plan triennal atteignaient 20 % !

**1 % supplémentaire !** C'est une bien maigre récompense au regard des combats menés par les élu-e-s CGT et FO à cette CAP, soutenu-e-s par les Adjoints Administratifs... qui continuent de constater à quel point les ministères s'assoient sur la reconnaissance de leur carrière ! Mais ce résultat prouve qu'une mobilisation d'ampleur permettrait de satisfaire les revendications des Adjoints Administratifs, que nous continuons à porter !

À notre connaissance, ont été informés de cette liste additive les harmonisateurs, chargés d'informer les services... mais ni les élu-e-s en CAPL, ni les agents, premiers concernés : **s'agit-il d'omissions ?**

Vous nous avez envoyé une proposition de répartition. Nous verrons si elle pourra être amendée...un peu plus qu'à la marge. Et nous constaterons si, au final, l'avis des élu-e-s majoritaires (CGT et FO) a été pris en compte.

***2019 : la CAP Nationale = instance de dialogue social ou chambre d'enregistrement ?***

Nous en informerons alors l'ensemble des Adjoints Administratifs, qui viennent de procéder à l'élection de leurs représentants.

Rappelons que les résultats du vote pour la CAP Nationale compétente à l'égard des AAAE indiquent une participation de 70,65 %. **La confiance a été renouvelée à la CGT avec 34,45 %** (FO : 29,15 %, USA : 16,4 %, la CFDT : 14,58 % et Solidaires : 5,48 %). Si la baisse des effectifs (6 977 inscrits en 2018 contre 9 274 en 2014, donc 8 sièges à pourvoir au lieu de 9) fait perdre un siège (3 au lieu de 4), la CGT et FO comptabilisent 6 sièges sur 8.

Cela signifie que les revendications portées par les élu-e-s CGT avec les élu-e-s FO sont légitimes pour la grande majorité des adjoints administratifs.

Nous considérons qu'aucun agent ne devrait partir en retraite sans avoir atteint l'indice le plus haut de son corps (ou atteint le corps supérieur s'il est au dernier échelon d'AAP1) ; nous dénonçons toujours les grilles actuelles, issues du PPCR, qui ne facilitent pas le déroulement de carrière.

**Avec un taux si faible, il est donc impératif de porter une attention particulière aux agents qui totalisent un grand nombre d'années d'ancienneté et qui sont proches de la retraite.**

Il ne faut pas oublier que certains agents n'ont pas été « proposés » par leur hiérarchie, car elle devait faire un choix contraint (faible taux, choix soumis à l'avis d'un comité de direction (CODIR) et donc susceptible d'être remis en question avant d'être présenté aux représentants des personnels localement, etc). Les réunions de concertation avec les directions des services ne sont pas toutes exemplaires sur la qualité du dialogue social, nous pouvons toutes et tous, élu-e-s CGT, en témoigner. Pour assurer la transparence du processus, les procès-verbaux des concertations doivent continuer à être transmis aux participants ainsi qu'aux élu-e-s aux CAP locales et nationale.

Certains de nos collègues ignorent que seuls les agents « proposés » et « classés » par l'administration figurent dans les listes examinées par les CAP locales. Et qu'une seule liste est transmise pour examen à la CAP Nationale, qu'elle soit ou non approuvée par leurs élu-e-s. Ces consignes, imposées depuis quelques années, ne nous satisfont pas. **En cas de vote CONTRE la liste de l'administration, nos élu-e-s CGT, présent-e-s dans 99 % des CAP locales, feront inscrire dans le procès-verbal de la CAP leur liste entière de propositions classées**. Nous nous attacherons à faire prendre en compte cette liste. Parce que les agents ne nous ont pas élu-e-s pour faire de la figuration mais bien pour combattre les injustices dont ils sont victimes.

### **Tout est fait pour un avancement de grade « au mérite » : c'est inacceptable !**

La récompense du « mérite » est tout à fait subjective. L'exercice est réalisé en catimini, de manière opaque pour les agents. Pour reconnaître les fonctions, il existe la « promotion » (liste d'aptitude de C en B) !

Et après l'IFSE, le CIA (part modulable du RIFSEEP), a été utilisé pour récompenser « les méritants » en distinguant les « méritants moins », les « méritants moyens », les « méritants moyens moins », les « méritants moyens plus », « les méritants plus », et les « méritants plus plus ». Un exercice passionnant pour les chefs de service !

Quid des collectifs de travail ? L'objectif visé est-il de mettre le feu ?

Après avoir tout fait pour opposer les agents entre eux, il n'est pas facile de gérer une équipe composée d'agents effectuant le même travail mais rémunérés différemment... Alors les offres de stages de management, de gestion de crise ou « RPS » pullulent, avec un budget en perpétuelle restriction.

Nous pointons du doigt ces dépenses budgétées pour « réparer les dégâts » provoqués par ces politiques « RH ».

Dans notre rôle, nous alertons le directeur des personnels. Ce n'est pas en multipliant les directives pour donner de moins en moins de marges de manœuvre aux élu-e-s dans les instances et aux représentants du personnel dans les services, ce n'est pas en rajoutant des verrous sur un système déjà bien cadenassé qu'il obtiendra des lauriers. Ces provocations créeront des mouvements de contestation violents. Les signaux sont au rouge.

### **Privé-e-s de prime pendant un an à cause d'un système inique !**

Nous comptons parmi nos collègues adjoints administratifs et adjoints techniques, des **lauréats aux concours** internes et examens professionnels à TSDD et TSPDD. Lors de la CAP précédente, nous avons demandé le maintien du niveau de régime indemnitaire. Cela est fait pour d'autres corps. Il n'est pas possible d'accepter que des collègues soient sanctionnés après avoir concouru avec succès.

Elles et ils méritent un autre traitement de la part de l'État-employeur. Et ce mérite-là est incontestable.

L'absence de prime pendant un an, tout comme le phénomène d'inversion de carrière est scandaleux !

**Quelle réponse nous apportez-vous aujourd'hui ?**

### **Pour mémoire, nos principales revendications**

- la refonte des grilles avec une forte revalorisation,
- l'augmentation significative des ratios d'avancements permettant la reconnaissance de la carrière,
- l'avancement au grade supérieur ou la promotion dans le corps supérieur (selon que les agents sont au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>ème</sup> grade), **sans contingentement**, pour tous les agents au moins 6 mois avant leur départ en retraite,
- un plan de requalification pérenne de C en B pour la reconnaissance des qualifications,
- un nombre conséquent de postes offerts chaque année à la liste d'aptitude (LA), aux concours internes et examens professionnels,
- un traitement identique pour les adjoints administratifs appartenant au même grade, quel que soit le poste occupé (indiciaire et indemnitaire).

**Pour finir, notre appel à l'action :**

Les attaques sont sans précédent contre la Fonction Publique et l'ensemble des droits des travailleurs. La violence sociale de ce gouvernement zélé au service du Medef ne restera pas sans riposte adaptée.

**Dès à présent, mobilisons-nous, Adjointes Administratifs avec les autres agents publics et les salariés du privé, pour faire de la journée d'action du 19 mars 2019 une riposte au même degré que l'agression !**

**Les élu-e-s CGT à la CAP**